



REUNION DES DESAMIANTEURS

Auvergne-Rhône-Alpes

14 Novembre 2025

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

DANS LE SECTEUR DU DÉSAMIANTAGE

Olivier Brial DREETS ARA, Nadège Granet CARSAT Auvergne

ÉCHANTILLON ÉTUDIÉ

Établissements en Auvergne-Rhône-Alpes certifiés (actuellement ou anciennement) :

174 établissements identifiés dont :

- 148 actifs et 26 radiés ou en cessation
- 119 établissements certifiés actuellement

Effectifs régionaux 2023 :

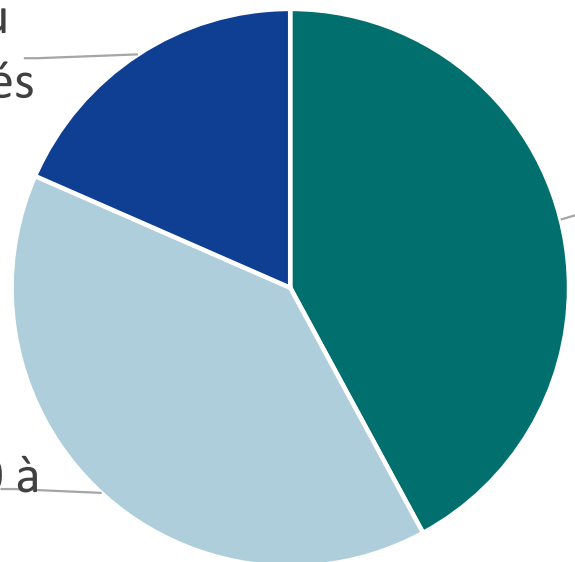
5 712 personnes

Répartition selon
les effectifs nationaux :

Entreprises d'au
moins 150 salariés
18%

Entreprises de 20 à
149 salariés
40%

Entreprises de
moins de 20
salariés
42%

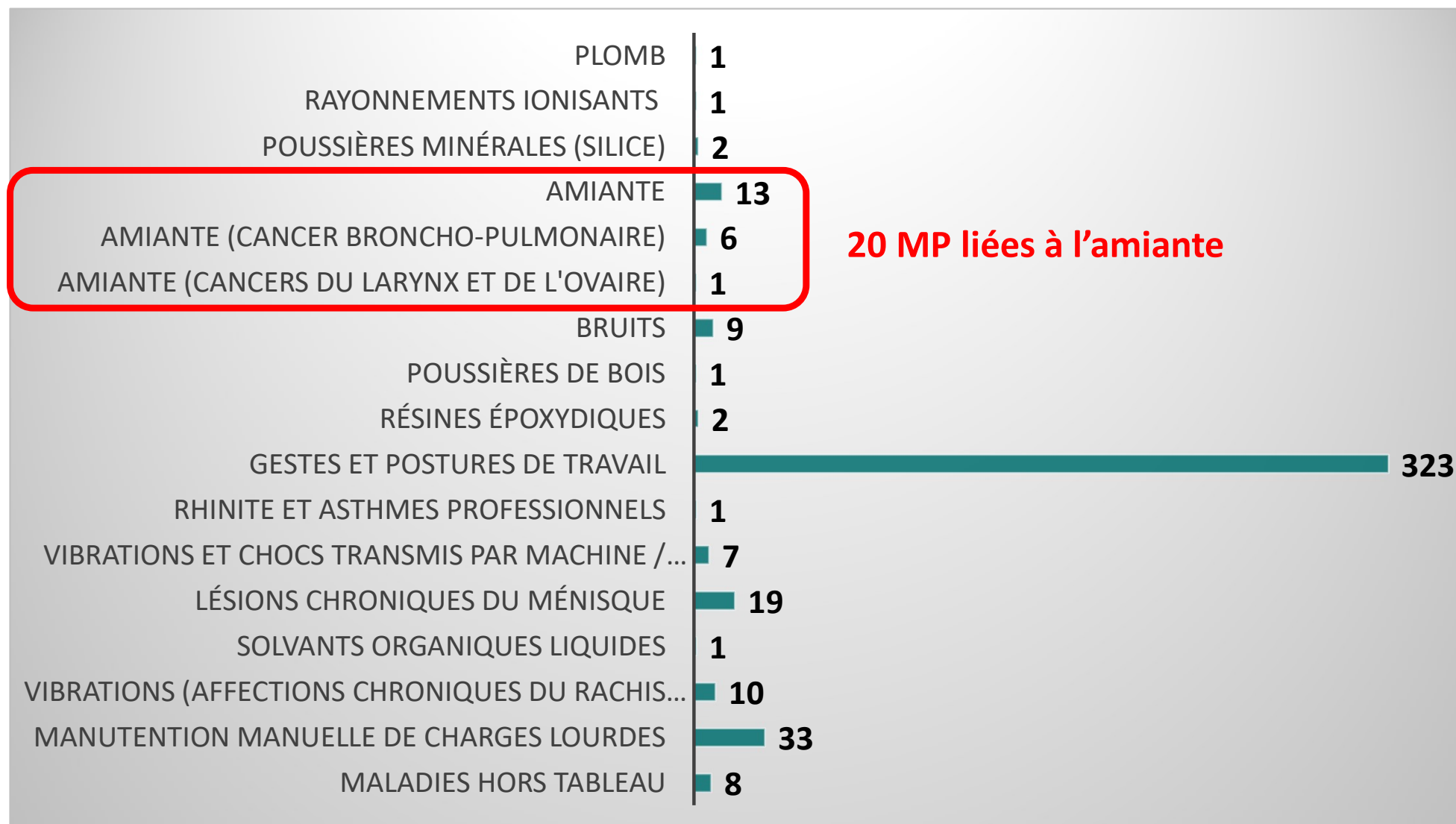


QUIZZ

Sur la période 2010 – 2024, combien de maladies professionnelles de l'amiante reconnues en ARA chez les désamianteurs et ex-désamianteurs ?

- 0
- 2
- 10
- 20

LES MALADIES PROFESSIONNELLES DE 2010 À 2024



LES MP DE L'AMIANTE CHEZ LES DÉSAMIANTEURS

20 maladies professionnelles de l'amiante :

- Sur 14 ans : plus d'une par an
- Chiffre en dessous de la réalité : les MP non imputées à une entreprise (employeurs multiples etc.) ne sont pas comptées
- 20 MP dont 6 décès, tous par cancers

LES MP DE L'AMIANTE CHEZ LES DÉSAMIANTEURS

Comparaison avec les autres MP dues à des agents chimiques dangereux (ACD) :

- Plomb : 1 cas
- Silice : 2 cas
- Poussières de bois : 1 cas
- Résines époxydiques : 2 cas
- Solvants organiques liquides : 1 cas
- Tous ACD confondus, hors amiante : 7 cas

LES MP DE L'AMIANTE CHEZ LES DÉSAMIANTEURS

Les MP de l'amiante ne touchent pas que des retraités ou des salariés âgés :

- Cas de mésothéliome testiculaire chez un désamianteur de 33 ans, exerçant de 2013 à 2021 (hors ARA)
- Expositions régulières à l'amiante, en zone et hors zone
- EPI portés en zone, mais pas hors zone, notamment lors des phases de préparation de zone

Source : archives des maladies professionnelles et de l'environnement volume 85
(mai 2024)

LES MP DE L'AMIANTE CHEZ LES DÉSAMIANTEURS

20 MP amiante en 14 ans, est-ce trop ?

- Le désamiantage est l'un des métiers les plus réglementés et les plus contrôlés du BTP
- Les désamianteurs sont les salariés les mieux protégés contre l'inhalation de fibres d'amiante, en comparaison des autres corps de métier du BTP
- Pour les autres ACD, contre lesquels les protections sont pourtant moindres en général, on dénombre trois fois moins de MP que pour l'amiante (7 cas / 20 cas)

LES MP DE L'AMIANTE CHEZ LES DÉSAMIANTEURS

Où et quand se produisent les expositions qui conduisent à des MP de l'amiante ?

Pas de réponse claire, mais des pistes :

- L'obligation de réduire l'exposition au plus bas techniquement possible, et non en dessous de 100, 10 ou 5 f/l, est parfois négligée TC0
- La décontamination des personnes, du matériel et des déchets est parfois trop rapide ou trop légère
- Les coexpositions sont peu prises en compte (tabac, silice...)
- Les phases opérationnelles hors retrait (hors zone) ne font pas assez l'objet de mesurages sur opérateurs : préparation, gestion des déchets, gardiennage de sas... TC1

Diapositive 10

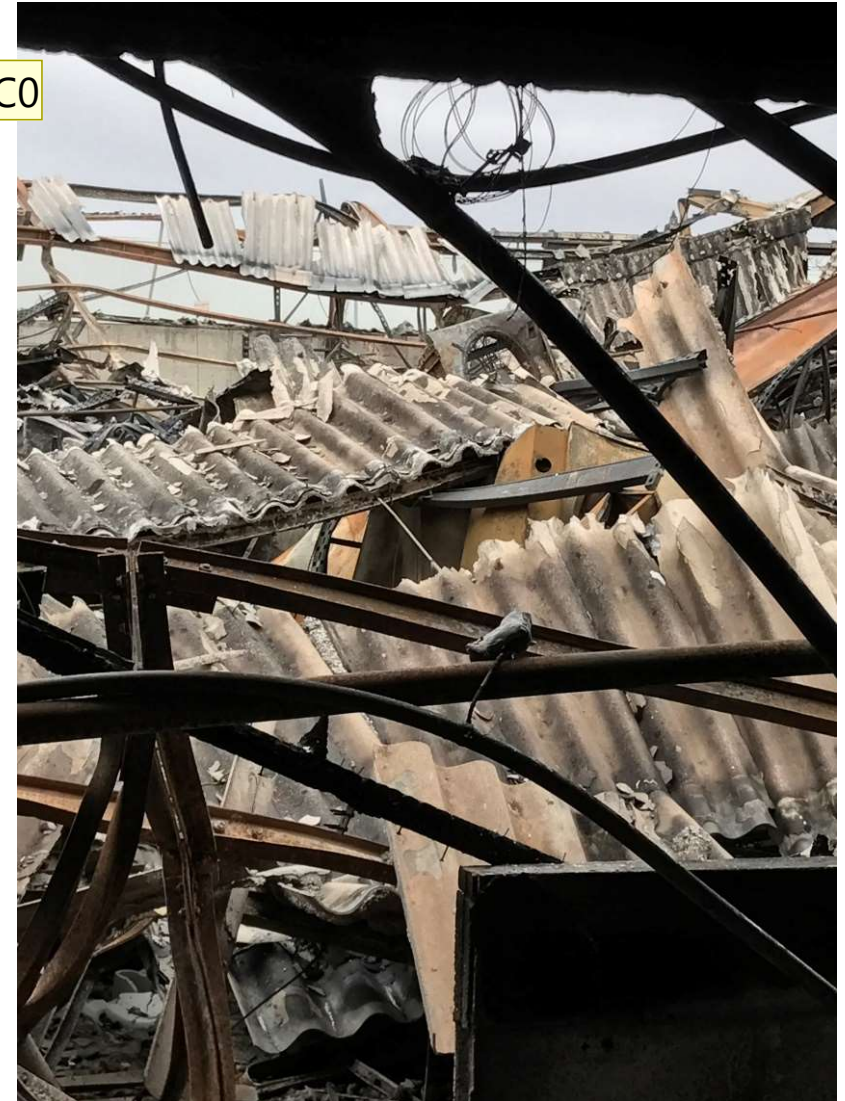
- TC0** Pourquoi 100 f/L ? La VLEP est de 10 f/L depuis le 2 juillet 2015 (sans parler des phases exposantes en-dehors des vacances, où l'on prendra plutôt en considération la valeur de gestion du CSP de 5 f/L).
COLIN Thomas (DGT) (DGT/CT/CT2); 2025-10-23T08:44:26.396
- OB0 0** ok
BRIAL, Olivier (DREETS-ARA); 2025-11-06T10:33:26.711
- TC1** En rappelant que cela est pourtant attendue pour le contrôle du respect de la VLEP.
COLIN Thomas (DGT) (DGT/CT/CT2); 2025-10-23T08:45:09.474
- OB1 0** ok
BRIAL, Olivier (DREETS-ARA); 2025-11-06T10:33:46.508

LES MP DE L'AMIANTE CHEZ LES DÉSAMIANTEURS

Cas concret :

- Retrait de flocages et fibro après incendie dans un entrepôt (2017)
- Salariés en zone : projection d'eau, ventilation assistée, niveau d'empoussièrement évalué par l'employeur : 2
- Salarié hors zone : pas de protection respiratoire, niveau d'empoussièrement évalué par l'employeur : « 0 »

TC0



Diapositive 11

TC0

Je ne saisis pas bien ce qui est visé dans cet exemple comme «phase opérationnelle hors retrait». Il me semble que l'on est sur une phase exposante hors zone non lié à une activité émissive en poussière, autrement dit une phase d'exposition connexe que l'on prend en compte non via des mesurages sur opérateurs mais des mesurages environnementaux (qui eux en général sont réalisés puisque réglementairement obligatoires en matière d'opérations SS3).

COLIN Thomas (DGT) (DGT/CT/CT2); 2025-10-23T08:48:09.600

OBO 0

ok

BRIAL, Olivier (DREETS-ARA); 2025-11-06T10:47:56.178

LES MP DE L'AMIANTE CHEZ LES DÉSAMIANTEURS

Prélèvement sur le salarié hors zone :

- Travail effectué : manutention de big bags de déchets amiantés au chariot élévateur et pose de scellés, 6 h/j pendant 2 semaines
- **Résultat : 13,9 f/l, soit 10,4 f/l sur 8 heures > VLEP**
- Cause probable du dépassement de VLEP : les emballages n'étaient pas décontaminés avant de sortir de zone



LES MP DE L'AMIANTE CHEZ LES DÉSAMIANTEURS

DONNÉES ISSUES DE SCOL@MIANTE

Technique « préparation de la zone - isolement - confinement - déconfinement de la zone »

- Revêtement de sol, ni travail à l'humide ni captage à la source : **87 fibres/l**

Niveau 1

Technique « nettoyage – ramassage – manutention – conditionnement »

- revêtement de sol / ni travail à l'humide ni captage à la source : **434 fibres/l**
- colles de carrelage / ni travail à l'humide ni captage à la source : **434 fibres/l**
- toitures, bardages / ni travail à l'humide ni captage à la source : **521 fibres/l**
- conduits en intérieur / ni travail à l'humide ni captage à la source : **748 fibres/l**
- bitume / ni travail à l'humide ni captage à la source : **991 fibres/l**

TC0

Niveau 2

Diapositive 13

TC0

Je ne suis pas certain qu'il s'agisse de «phase opérationnelle disjointe d'un processus», mais bien de processus à part entière.

COLIN Thomas (DGT) (DGT/CT/CT2); 2025-10-23T08:52:34.957

OB0 0

On ne sait pas en effet, à préciser l'oral

BRIAL, Olivier (DREETS-ARA); 2025-11-06T10:32:58.052

LES CO-EXPOSITIONS

Le cancer est généralement multifactoriel

Quels agents cancérogènes augmentent le risque de développer un cancer broncho-pulmonaire en plus de l'amiante ?

Synergie tabac et amiante : risque de développer un cancer broncho-pulmonaire en fonction d'une exposition à l'amiante et/ou au tabac (*d'après Hammon, Selikoff et Seidman 1969*)

	Non exposé à l'amiante	Exposé à l'amiante
Non exposé au tabac	1	5,17
Exposé au tabac	10,85	53,24

LES CO-EXPOSITIONS

Agents cancérogènes pour le poumon (liste non exhaustive)

Agents cancérogènes avec indications suffisantes

- Composés du chrome VI
- Composés du nickel
- Fumées de soudage
- Gaz d'échappement des moteurs diesel
- Silice cristalline
- Radon

Agents cancérogènes avec indications limitées

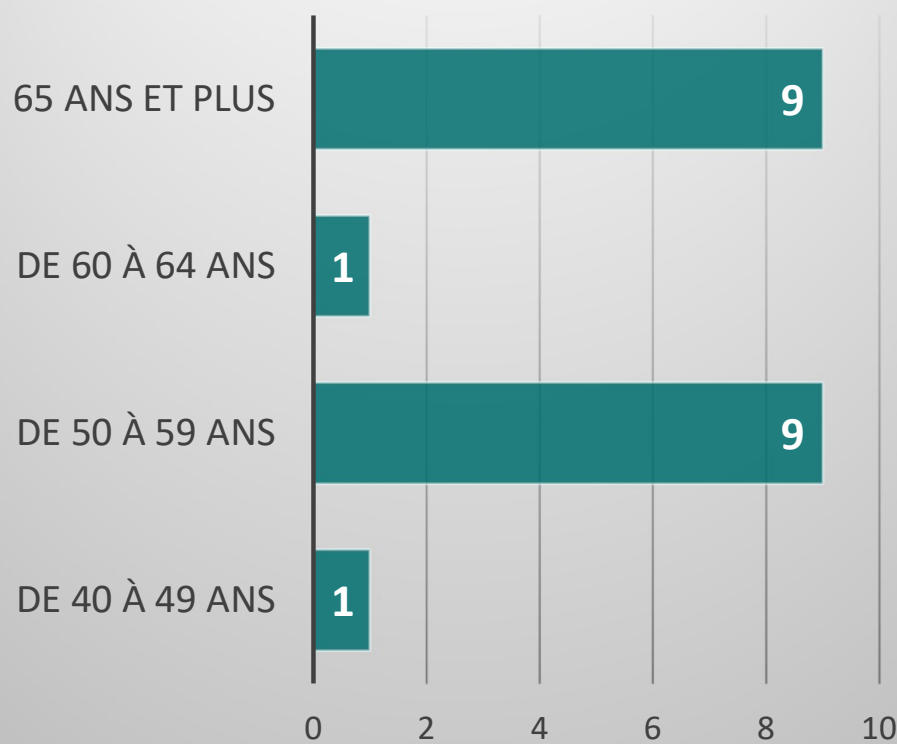
- Benzène

QUIZZ

Combien coûte à l'entreprise une maladie professionnelle reconnue en lien avec l'inhalation de fibres d'amiante ?

- 50 000 €
- 150 000 €
- 250 000 €
- 500 000 €

Nombre de victimes de MP liées à l'amiante par tranche d'âge



Coût direct d'une MP

544 786,00 €

pour une incapacité
permanente moyenne de
48 % (rente)

Coût moyen récupéré
auprès des entreprises via
la cotisation AT/MP

MP AMIANTE : EN CONCLUSION

Renforcer l'évaluation des risques amiante lors des phases **hors zone** :

- Plus de MPC, et si nécessaire plus d'EPI TC1
- Plus de mesurages sur opérateurs, conformément :
 - À l'article R. 4412-104 du code du travail : Les prélèvements individuels sont réalisés en situation significative d'exposition des travailleurs à l'inhalation des poussières d'amiante, **en intégrant les différentes phases opérationnelles**.
 - À l'instruction du 16 octobre 2015 : « Il convient pour évaluer l'exposition journalière d'un travailleur de prendre en compte **toutes les phases opérationnelles** exposantes aux fibres d'amiante » TC0
- Réduire les coexpositions

Diapositive 18

TC0

Oui, mais cela correspond aux mesurages sur processus qui doivent intégrer les phases opérationnelles connexes (cf. les indications du QR métrologie là-dessus).

Pour les phases opérationnelles disjointes des processus (et donc qui ne sont pas des processus, cf. commentaire de la précédente diapositive), il faudrait plutôt se référer aux articles R. 4412-100 à 102 complétés de l'instruction du 16 octobre 2015

COLIN Thomas (DGT) (DGT/CT/CT2); 2025-10-23T08:59:21.697

TC1

En veillant cependant à ne pas perdre de vue que cela dépendra de l'évaluation des risques de l'employeur qui peut, si cela est sa conclusion par rapport aux données dont il dispose, se conformer aux prescriptions minimales réglementaires pour le niveau d'empoussièrement dont relèvent ses processus.

COLIN Thomas (DGT) (DGT/CT/CT2); 2025-10-23T09:00:29.254

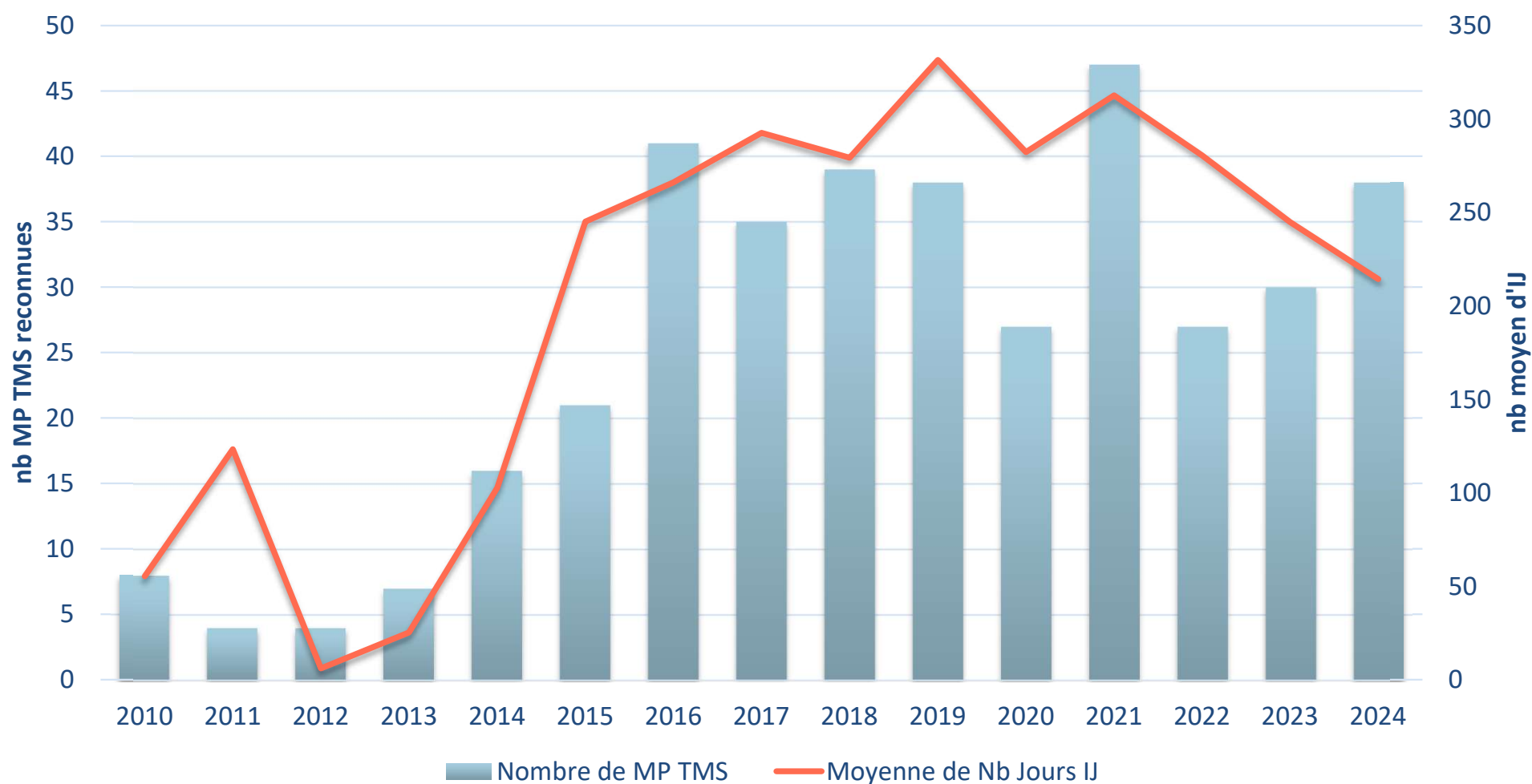
OB1 0

ok

BRIAL, Olivier (DREETS-ARA); 2025-11-06T10:32:28.467

LES TMS

Evolution des MP TMS et de la durée des arrêts de travail



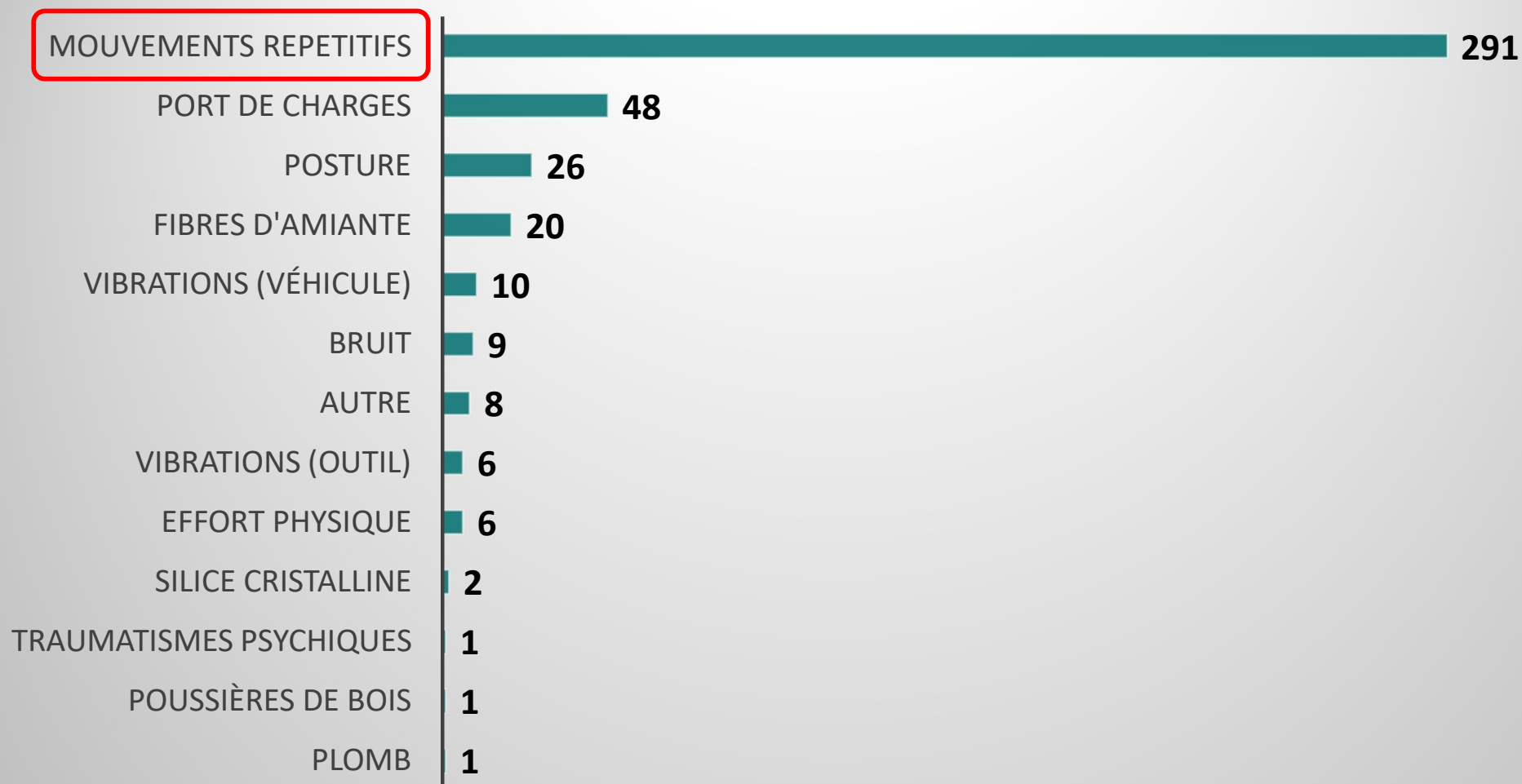
QUIZZ

Dans le désamiantage, quelles sont les principales causes de TMS ?

- Port de charges
- Vibrations
- Mouvements répétitifs
- Postures

LES MALADIES PROFESSIONNELLES DE 2010 À 2024

Nb de MP reconnues par agent causal



QUIZZ

Quelle durée moyenne pour un arrêt de travail suite à une MP reconnue pour un TMS ?

- Moins de 100 jours d'arrêt de travail
- 100 à 200 jours d'arrêt de travail
- 200 à 300 jours d'arrêt de travail
- Plus de 300 jours d'arrêt de travail

COÛT DES MP TMS

En moyenne, pour une MP TMS (MP 57, 69, 79, 97, 98) :

278 jours d'arrêt de travail

Et un taux d'incapacité permanente de 4,6 % en moyenne

⇒ Coût direct de l'arrêt du salarié (IJ) :

40 330,00 €

⇒ Coût direct de l'incapacité permanente (indemnité en capital) :

2 341,00 €

⇒ Coûts indirects pour les entreprises :

89 607 jours d'arrêt au total sur 10 ans soit **8 960 jours** par an
pour l'ensemble des établissements de la région AuRA

Illustrations des causes de TMS

Postures

Port de charges

Gestes répétitifs



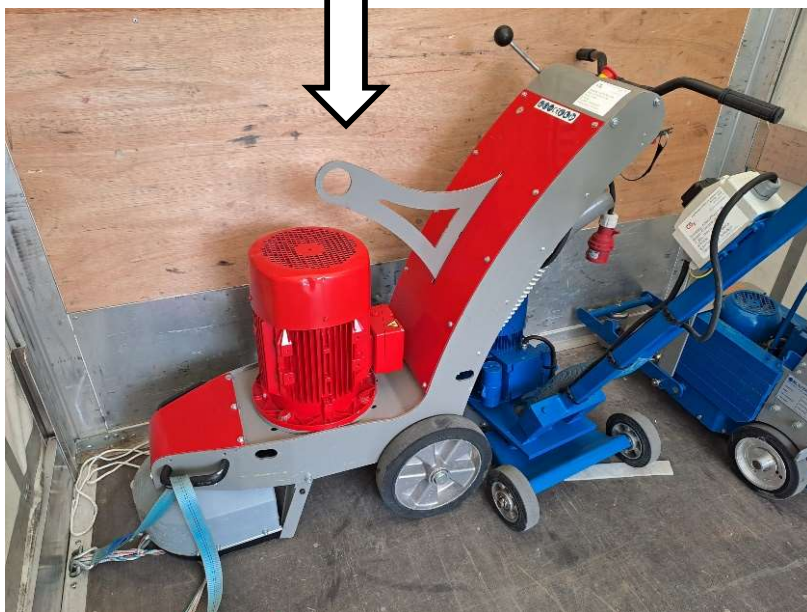
Port de charges :

Utiliser des équipements de levage appropriés



Port de charges : Transpalettes etc.

- Utilisez toujours l'anneau de levage du produit lorsque vous soulevez le produit.



Bonnes pratiques :

- recette à matériau, barrières écluses, chariot élévateur approprié



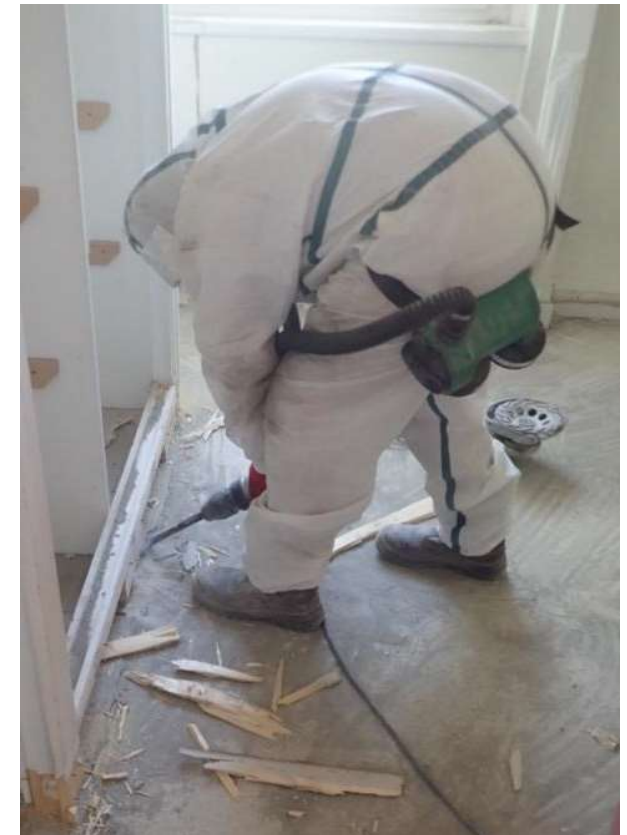
Port de matériel
dans les escaliers



Gestes répétitifs : raclage, arrachage...

Postures contraignantes, chocs, chaud / froid, cadences...

Vibrations : burineur, scie sabre, ponceuses...



Ponçage de plafond



Postures pénibles
Risques de chute
Gestes répétitifs



Ponceuse
de plafond
« girafe »



Diapositive 29

ELO

Ces photos montrent aussi des échafaudages roulants qui laissent à désirer en termes de prévention du risque de chute de hauteur !

LACAVALERIE, Eric (DGT/SDAT/DAS; 2025-10-30T16:51:56.821

TMS : EN CONCLUSION

Renforcer la prévention :

- Définition de processus minimisant les gestes répétitifs (alternance des tâches, mécanisation, etc.)
- Fourniture d'aides à la manutention, choix des équipements de travail les plus appropriés
- Consulter les services de santé au travail : adaptation du poste de travail et maintien en emploi
- Aides financières risques ergonomiques (CARSAT)
- Accompagnement OPPBTP

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Toutes les photos ont été prises par les membres du GRIA et les entreprises participantes au PRST